

1. LE PROJET J.A.L.

Située entre Squatteck et le lac Témiscouata, l'unité d'aménagement du JAL regroupe les territoires des trois paroisses suivantes: Saint-Juste du Lac, Saint-Emile d'Auclair et LeJeune, dans le comté de Témiscouata.

Au début de 1972, face à un dépeuplement progressif et une éventuelle fermeture des villages, un certain nombre de personnes, soucieuses du développement économique en milieu rural, s'interrogent sérieusement sur l'avenir du territoire. Au mois de mars de la même année, un Comité Inter-municipal JAL est mis sur pied, formé de trois représentants de chaque village.

Le projet global qui ressort des discussions et démarches de ce Comité est un vaste programme de développement communautaire et intégré de toutes les ressources (humaines et biophysiques) du territoire. Au cours de l'été, la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Université Laval assure l'encadrement technique du projet. L'embauche d'un animateur assure le démarrage du projet. A partir de ce moment, une vaste campagne de sensibilisation s'est amorcée, qui vise la mise en oeuvre de comités de travail actifs dans les domaines suivants: agriculture, foresterie, tourisme et artisanat.

Au début de '73, on voit la création du Groupement Forestier de l'Est du Lac Témiscouata. Le Groupement, fort d'une subvention du Ministère des Terres et Forêts, peut alors effectuer, à l'automne, des travaux sylvicoles et faire l'inventaire des boisés privés. Les travaux seront repris en '74 et '75.

Afin de diversifier leur action, les promoteurs du JAL créent la Coopérative de développement agroforestier du Témiscouata (en mai 1974). Dans le secteur agricole, l'action porte surtout sur le regroupement de fermes et la récupération de 1500 acres de sol abandonnés. Un projet important dans ce même secteur est celui des "pommes de terre de semence". Ce projet a suscité une participation remarquable de la population: plus de 400 personnes des trois villages souscrivent près de \$30,000. pour la production des pommes de terre et la construction d'un entrepôt (caveau). Toute la production de l'été dernier a vite trouvé acheteur.

Dans le domaine touristique, un important circuit de canot-camping (longueur de 55 milles) a été tracé et aménagé, de même que des camps en forêt pour l'hébergement de visiteurs ont été construits.

Outre ces réalisations, plusieurs autres sont à signaler dans les domaines suivants:

cours de formation (socio-culturelle, générale et professionnelle), de gestion et administration d'entreprises, dans le domaine du placement et de la voirie.

Dernièrement, soit au début de juin, la Coopérative de Développement agro-forestier a fait l'acquisition d'une usine de transformation du bois. Cette usine fabrique de l'huile essentielle, huile extraite des sous-produits du sapin et de l'épinette, et qui entre dans la composition de produits pharmaceutiques et de produits de beauté. L'investissement nécessaire à son achat et à sa relocalisation s'élève à \$100,000.00. Cette nouvelle acquisition a suscité un vif intérêt dans la population qui a souscrit, spontanément, suite à une réunion d'information, près de \$20,000.00 pour le financement de la nouvelle usine.

Toutes ces réalisations démontrent un dynamisme communautaire sérieux, et prouvent que le développement économique peut originer de projets pensés pour et par les gens du territoire du JAL.

2. LE PROJET "ERABLIERE"

Le projet "Erablière", présenté dans le cadre de PACLE, vise l'exploitation rationnelle d'une érablière de 16,000 ^{entailles} érables, échelonnée sur une période de trois ans.

Pour la première année d'opération, les promoteurs vont entailler 3000 ^{en tonnes} érables. Les deux années suivantes verront des entailles successives de 5000 et de 8000. La construction de l'érablière se fera la première année, alors que des agrandissements supplémentaires (salles de réception, cuisine-cafétéria, remises pour le bois de chauffage) seront ajoutés les deux années suivantes. Enfin, on doit compter évidemment sur l'installation de la tubulure pour chaque année d'opération. Le sommaire budgétaire fournit des explications additionnelles (annexe I). Au début du projet, la Coopérative de Développement agro-forestier du Témiscouata sera maître d'oeuvre des activités. Lorsque le projet sera bien démarré, il sera encadré d'un statut juridique indépendant.

3. OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet se divisent en deux parties:

A) A LONG TERME:

L'objectif final vise la rentabilisation de l'érablière et de ses installations. (Le projet va également permettre au groupe-cible de travailleurs qui sera composé d'anciens travailleurs et d'anciens ouvriers forestiers de devenir des travailleurs autonomes.) Enfin, des recherches seront entreprises pour la création et la confection de nouveaux produits

et l'utilisation maximum des installations de l'érablière.

B) A COURT TERME:

Des travaux sylvicoles essentiels, la construction de la sucrerie, une coupe de bois de chauffage, la préparation et l'installation des équipements et des recherches sur les possibilités du marché regroupent les principales activités qui seront entreprises dans la phase de mise au point.

4. RECOMMANDATION

Le projet "Erablière" est étudié depuis deux ans (cf. annexe II). Le document technique de base (étude du potentiel de production de l'érablière; annexe V) a été préparé par Gaston B. Allard, spécialiste des questions acéricoles au Ministère de l'Agriculture du Québec. Le Centre de Main d'Oeuvre du Canada de Rivière-du-Loup recommande entièrement le projet; les raisons qu'il évoque sont révélatrices sur la situation socio-économique du territoire (annexe IV).

Nous croyons que la Coopérative de Développement agro-forestier du Témiscouata a suffisamment d'énergie et de volonté pour mener à bien son projet. Les réalisations et le sérieux qu'elle a mis dans son action de développement communautaire, le dyna-

misme et le regain de vie qu'elle suscite dans le territoire du JAL, nous conduisent à recommander ce projet pour une période de mise au point de six mois.